

Réajustement loyer sous la loi Alur..

Par **gamia64**, le **18/12/2014** à **23:32**

Bonjour,

Voici donc ce qui m'arrive, je suis locataire d'un pavillon avec un bail signé le 1^o Novembre 2008, mon propriétaire me fait parvenir ce jour un courrier nous informant qu'il compte faire un rattrapage de loyer depuis les 5 dernières années soit depuis 2009.

Pour information, depuis le début de notre location, aucune augmentation de faite, nous avons le même loyer.

Ma question est simple, depuis le passage de la loi Alur, a t'il le droit de revenir cinq années en arrière pour un rattrapage de loyer?

Merci pour vos réponses,

Cordialement.